Nestlé

Good Food, Good Life

Rapport Annuel 2018

NESTLÉ Côte d'Ivoire





Assemblée Générale
Ordinaire du 21 juin 2019

Exercice 2018

Sommaire

Conseil d'Administration	Page 04
Comité de Direction	Page 05
Rapport du Conseil d'Administration	Page 06
Rapport des Commissaires aux Comptes	Page 19
Résolutions	Page 27

Conseil d'Administration de NESTLÉ Côte d'Ivoire S.A.

au 31 décembre 2018



M. Daniel Yapobi
Président



M. Kais Marzouki
Vice-Président



M. Stanislas P. Guedj
Administrateur



M. Georges N'Dia
Administrateur



M. Ricardo Chavez
Administrateur



M. Gilbert Planche
Administrateur



M. Ansoumane Camara
Secrétaire

Commissaires aux Comptes

Cabinet KPMG
Cabinet Ernst & Young

Commissaires aux Comptes suppléants

M. Aka Hoba
Cabinet UNICONSEIL

Comité de Direction de NESTLÉ Côte d'Ivoire S.A.

au 31 décembre 2018



M. Stanislas P. Guedj

Directeur Général



M. Ansoumane Camara

Directeur Finances et Contrôle



M. Raymond Naon

Directeur Ressources Humaines



Mme Patricia Ekaba

Directrice Communication Institutionnelle et Affaires Publiques



M. Kasum Diabaté

Directeur Supply Chain



M. Talla Fall

Directeur Fabrique Yopougon



M. Khaled Attia

Directeur Fabrique Abidjan



Mme Karidjat Allouko

Directrice des Ventes



Mme Sandrine Seka

Responsable Catégorie Culinaire



Mme Awa Diaw-Travaly

Responsable Catégorie Café et Boissons



Mme Danièle-Ange N'guetta Awaka

Responsable Catégorie Nutrition



Mme Sarah Kouassi

Responsable Catégorie Produits Laitiers

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nos activités en 2018 ont été marquées par une amélioration des indicateurs budgétaires, le développement rapide des infrastructures, la grève des producteurs de cacao consécutive à la chute des prix au producteur et l'augmentation du carburant à la pompe. Après sept années d'expansion économique forte, la croissance est estimée à 7,4% en 2018. Les perspectives demeurent favorables, avec un taux de croissance qui devrait converger autour de 7% au cours des prochaines années. Cette croissance a lieu dans un contexte de recul des ventes des produits de grande consommation, qui a enregistré une décroissance de 3,6% en 2018.

Les résultats commerciaux et financiers de Nestlé Côte d'Ivoire, en 2018, se caractérisent par une bonne amélioration du résultat d'exploitation et une forte réduction de nos dettes bancaires, malgré la baisse de nos ventes réalisées sur le marché local.

La baisse de nos ventes enregistrées en 2018 résulte de notre décision de réduire le niveau de stock élevé chez nos clients. Malgré cette décroissance, nous avons pu améliorer nos parts de marché pour toutes nos grandes catégories par les efforts que nous avons menés sur le terrain.



Nos performances sont aussi le résultat de nos initiatives pour :

- Augmenter les ventes, en intensifiant nos activités de promotion, de communication et de ventes directes, à l'endroit des consommateurs.
- Accroître la productivité et la capacité de nos lignes de production, sur les produits culinaires.
- Améliorer la compétitivité et la profitabilité de nos produits, en mettant en place des initiatives de réduction de coûts dans nos usines et au Siège, tout en optimisant les dépenses commerciales et marketing, pour atténuer l'effet de la hausse des coûts des matières premières.
- Améliorer nos recouvrements des créances envers nos clients locaux et export.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 144 milliards de FCFA est en baisse de 3% par rapport à celui de 2017. Cette décroissance résulte de la baisse des ventes locales (- 5,2%), malgré une performance faible des exportations (+1,2%).

BILAN

Il convient de préciser que nos états financiers ont été établis selon le SYSCOHADA révisé entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

Afin de garantir la cohérence des rapports, les données de l'exercice 2017 figurant dans ce rapport ont fait l'objet d'un retraitement et d'une mise en conformité par rapport aux nouvelles règles et méthodes SYSCOHADA lors de la préparation des états financiers de l'exercice 2018. Ces comptes pro-forma de 2017 ainsi générés ne présentent pas d'écarts par rapport aux résultats de l'exercice 2017 qui vous ont été soumis.

Il conviendra de noter que nous n'avons pas eu des incidences sur les résultats clos au 31 décembre 2018.

Nous vous informons qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019, nous allons établir les états financiers pro-forma selon les normes IFRS.

ACTIF	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	0	1
Immobilisations corporelles	64 554 772 815	63 938 776 998
Immobilisations financières	2 069 725 835	2 287 958 819
Stocks	19 763 378 015	23 131 679 012
Créances et emplois assimilés	34 408 272 885	51 847 464 180
Trésorerie - Actif	943 671 721	4 360 479 469
Ecart de conversion - Actif	0	70 303 181
TOTAL ACTIF	**121 739 821 271**	**145 636 661 660**



PASSIF	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2017
Capital	5 517 600 000	5 517 600 000
Primes d'apport, d'émission, de fusion	1 043 156 491	1 043 156 491
Ecarts de réévaluation	3 434 584 742	3 434 584 742
Réserves indisponibles	1 103 520 000	1 103 520 000
Réserves libres	795 004 173	795 004 173
Report à nouveau	-9 101 191 945	-4 793 543 386
Résultats nets de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	819 348 970	-4 307 648 559
Total Capitaux Propres	**3 612 022 431**	**2 792 673 461**
Dettes financières diverses	49 279 590 016	47 447 875 006
Passif circulant	39 021 996 278	34 025 037 496
Trésorerie - Passif	29 826 212 545	61 371 075 697
Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL PASSIF	**121 739 821 271**	**145 636 661 660**

Le report à nouveau demeure négatif de neuf milliards de FCFA. On note toutefois une amélioration des capitaux propres de la société qui passent de 2,8 milliards de FCFA en 2017 à 3,6 milliards de FCFA en 2018.

La baisse des concours bancaires à court terme passant de 61 milliards de FCFA en 2017 à 30 milliards de FCFA en 2018 est consécutive à la mise en place d'un plan de recouvrement de nos créances clients (locales et exports) et le paiement par l'administration fiscale d'un partie de nos crédits de TVA.



COMPTE DE RÉSULTAT

LIBELLES	Exercice au 31/12/2018	Exercice au 31/12/2017
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	18 270 741 990	14 911 702 648
Vente de produits fabriqués	124 148 957 291	131 130 738 494
Travaux, services vendus	60 000 000	44 062 714
Produits accessoires	1 485 799 535	2 393 063 048
Sous-Total Chiffre d'affaires	**143 965 498 816**	**148 479 566 904**
Production stockée (ou déstockage)	-1 094 709 409	3 353 571 429
Sous-Total Autres Produits	**-1 094 709 409**	**3 353 571 429**
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL	**142 870 789 407**	**151 833 138 333**
Achats de marchandises vendues	-10 219 048 103	-10 600 120 371
Achats de matières premières et fournitures liées	-35 045 277 918	-51 292 400 932
Autres achats	-19 778 319 857	-19 524 696 058
Transports	-3 406 541 965	-3 277 752 314
Services extérieurs	-34 925 061 385	-30 885 499 977
Impôts et taxes	-2 753 270 800	-2 811 256 013
Autres charges	-3 888 189 604	-6 473 712 512
VALEUR AJOUTÉE	**32 855 079 775**	**26 967 700 156**

Charges de personnel	-18 358 756 659	-20 036 279 075
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**14 496 323 116**	**6 931 421 081**
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-8 206 419 332	-6 347 660 600
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	522 561 087	368 079 008
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**6 812 464 871**	**951 839 489**
Gain de change	676 636 843	973 003 509
Reprises de provisions et dépréciations financières	0	0
Pertes de change	-856 823 199	-531 230 009
Frais financiers et charges assimilées	-4 468 274 359	-4 941 285 026
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**2 164 004 156**	**-3 547 672 037**
Produits des cessions d'immobilisations	35 031 314	0
Autres Produits HAO	110 000 000	98 802 084
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-2 200 814	-294 085 706
Impôts sur le résultat	-1 487 485 685	-564 692 901
RÉSULTAT NET	**819 348 971**	**-4 307 648 560**

En dépit de la baisse des ventes locales, le compte d'exploitation fait apparaitre une amélioration de rentabilité intermédiaire jusqu'au résultat d'exploitation. Cela est dû non seulement à la maîtrise des coûts dans les usines et au Siège mais aussi aux initiatives prises pour améliorer la productivité.

Le résultat net est marqué par une forte amélioration en passant de - 4,3 milliards de FCFA en 2017 à 819 millions de FCFA en 2018.



PRODUITS CULINAIRES

En tant que leader des bouillons culinaires en Côte d'Ivoire, la part de marché de la marque MAGGI® a encore enregistré une forte progression en 2018.

Cette progression a été possible grâce aux actions combinées ci-après :

1. La diversification de notre gamme de produits par l'introduction de MAGGI® Bœuf et MAGGI® Arôme, ainsi que le changement de visuel des emballages MAGGI® permettant de mieux mettre l'étoile en avant et la présenter sous une forme plus moderne.



2. L'innovation dans la stratégie de communication à travers la série digitale Yelo Pèppè et la proximité avec nos consommateurs, grâce notamment :

- aux activations menées via la traditionnelle grande promotion MAGGI® ;
- aux promotions ventes dans les villages ;
- aux activations pendant le Ramadan.





Les mamies n'ont pas été en reste : en marge du programme de fidélisation, le projet d'alphabétisation initié en collaboration avec l'UNESCO s'est également intensifié.

3. La campagne d'image en direction des leaders d'opinion pour améliorer la perception des bouillons MAGGI®, s'est poursuivie dans les usines.

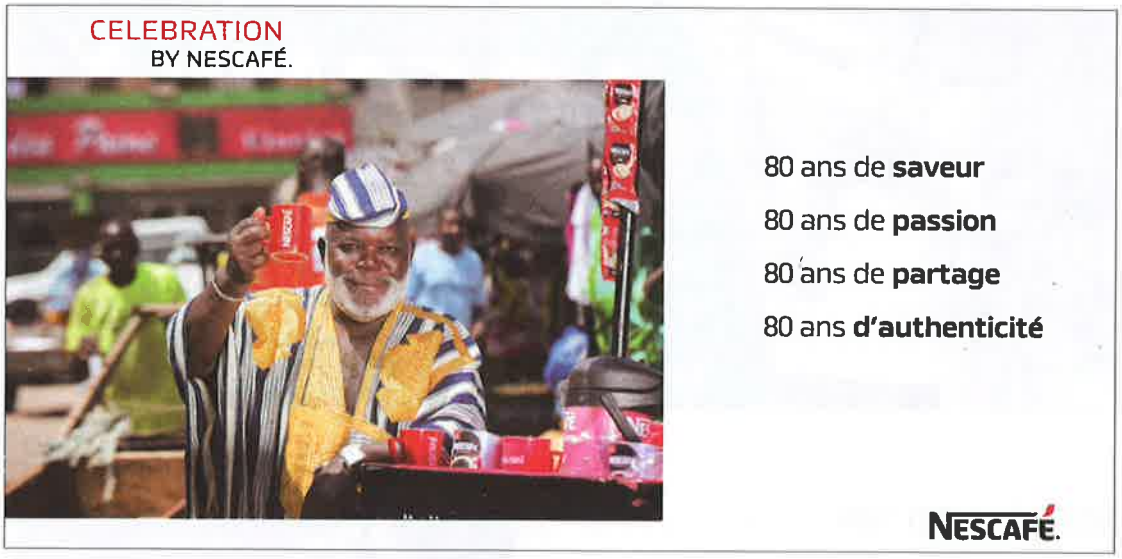


En 2019, nous renforcerons davantage cette campagne sur la qualité de nos produits et services, en amplifiant nos engagements « Simplement Bon », tout en poursuivant la diversification de notre offre de produits.

CAFÉ SOLUBLE

2018 a été marqué par la célébration des 80 ans de NESCAFÉ®, lors de la Journée Internationale du Café, sous le thème « Touching people's lives trough NESCAFÉ® ».

Cette année, nous redorerons notre blason de leader, à travers un nouvel axe de communication et des activités de proximité, afin d'être toujours plus proches de nos consommateurs.



PRODUITS LAITIERS

L'année 2018 a été marquée par une décroissance de nos volumes suite à l'augmentation des prix intervenue en juillet 2017. Dans ce contexte de forte concurrence avec une guerre des prix, nous avons œuvré à la différenciation de NIDO en communiquant sur « FortiCroissance » qui met en avant les bénéfices-produit :

CROISSANCE - IMMUNITE - APPRENDRE



En 2019, tout en vulgarisant notre avantage compétitif, nous renforcerons notre portefeuille-produits avec une offre plus en phase avec le pouvoir d'achat de nos consommateurs.



SITUATION FINANCIÈRE

L'endettement total est constitué d'un prêt intra-groupe de 32 milliards de FCFA, d'un crédit moyen terme de 10 milliards, de crédits spots et de découverts octroyés par les banques locales, pour un montant total de 30 milliards de FCFA comparé à 61 milliards de FCFA, soit une baisse de 51%.

Les intérêts bancaires sont passés de 3,4 milliards de FCFA en 2017 à 2,3 milliards en 2018, soit une baisse de 31%.

Les comptes clos au 31 décembre 2018 ont connu une amélioration de la créance sur l'Etat qui est passée de 13,6 milliards de FCFA en 2017, à un montant de 7,2 milliards de FCFA en 2018, au titre du crédit de TVA de 2009 à 2017.

Les procédures de remboursement du solde de ce crédit sont en cours, auprès de l'Etat.

Par ailleurs, nous sommes en contentieux avec l'administration fiscale sur la TVA à facturer sur les préparations pour nourrissons portant sur 1,4 milliard de FCFA suite au contrôle fiscal de 2016, lesquelles sont exonérées de TVA au cordon douanier.



Nous avons eu un contrôle douanier en 2017 portant sur 3,9 milliards de FCFA, pour lequel nous avons sollicité par écrit l'arbitrage du Directeur des Enquêtes Douanières dont on n'a toujours pas reçu l'avis à ce jour. Sous instruction et assistance de notre conseil fiscal, aucune provision n'a été passée.

Nous avons un litige nous opposant à la société SICG portant sur l'occupation des façades du forum du marché d'Adjamé à des fins publicitaires. La plaignante réclame 1,4 milliard de FCFA.

ACTION-BOURSE

Au 31 décembre 2018, le cours de l'action Nestlé Côte d'Ivoire, en bourse, se situait à 1 010 FCFA, soit une baisse de 49,2% par rapport à son cours de clôture de l'exercice 2017.

DÉCLARATION DES RÉSULTATS

Après constitution de la provision pour impôts sur le résultat, le bénéfice de l'exercice s'élève à 819 348 971 FCFA, auquel s'ajoute le report à nouveau déficitaire de l'exercice 2017 qui se chiffre à 9 101 191 945 FCFA, portant le déficit cumulé à 8 281 842 975 FCFA.

Dans ces conditions, aucune distribution de dividende n'est possible au titre de l'exercice 2018.

Rubrique	**Montant en FCFA**
Bénéfice net de l'exercice 2018	+ 819 348 971
Report à nouveau 2017	-9 101 191 945
Déficit total	**-8 281 842 975**



PERSPECTIVES 2019

Notre société poursuivra sa stratégie de croissance et de rentabilité, basée sur la satisfaction des besoins de nos clients, de nos consommateurs et la maîtrise de nos charges d'exploitation. Nos prévisions de chiffre d'affaires sont en augmentation par rapport à 2018.

Les principaux défis auxquels nous faisons face en 2019, demeurent identiques, à savoir notamment :

- Accroître la productivité et l'efficience de nos lignes de production, dans nos deux usines.
- Améliorer la compétitivité et la profitabilité de nos produits, en prenant des initiatives de réduction de coûts dans nos usines et au Siège, tout en optimisant les dépenses commerciales et marketing, pour atténuer l'effet de la hausse des coûts des matières premières.
- Augmenter les ventes, en intensifiant nos activités de promotion, de communication et de ventes directes, à l'endroit des consommateurs.



Rapport des Commissaires aux comptes

Exercice clos
le 31 décembre 2018



Rapport Général des Commissaires aux comptes

Etats financiers annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (NCI) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (NCI), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 des notes annexes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 portant sur le changement de référentiel comptable.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation



et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 05 Juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

Jean-Luc Ruelle
Expert Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle Inès Seri-Bamba
Expert Comptable Diplômé
Associée



Rapport Spécial
des Commissaires aux comptes

Sur les Conventions Réglementées (Article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE).
Exercice clos le 31 décembre 2018

Assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, Directeur Général ou Directeur Général Adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées et que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1 Convention conclue aux cours d'exercices précédents et non approuvée par l'Assemblée Générale

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés que la convention suivante non approuvée au cours des exercices antérieurs par omission, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018.

1.1.1 Convention avec la société Nestrade

Administrateur commun	:	Nestlé Côte d'Ivoire S.A. représentée par Ricardo Chavez
Nature et Objet	:	Cette convention a été signée le 1er juillet 2017, convention au titre de laquelle la société Nestrade s'engage en tant qu'intermédiaire entre Nestlé Côte d'Ivoire S.A., et une catégorie de fournisseurs afin d'obtenir des prix compétitifs.
Modalités et rémunération	:	Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire au 31 décembre 2018 s'établit à 560.632.533 FCFA hors taxes.



1.1.2 Convention de licence générale avec la société Regional Globe AOA

Administrateur commun : Nestlé S.A., représentée par Ricardo Chavez

Nature et Objet : Cette convention signée le 1er janvier 2015, définit les services portant sur les logiciels informatiques fournis par la société Regional Globe AOA à Nestlé Côte d'Ivoire S.A.

A titre de régularisation, cette convention datant de 2015 a été autorisée par le Conseil d'Administration le 16 mai 2019.

Modalités et rémunération : Le coût annuel de ces prestations et des éventuel est défini entre la société Regional Globe AOA et Nestlé Côte d'Ivoire S.A. conformément à la planification annuelle d'interventions arrêté par les deux parties.

Au titre de cette convention, le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire au 31 décembre 2018 s'élève à 2.006.858.546 FCFA hors taxes.



1.2 Convention préalablement autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice 2018.
Renouvellement de la convention portant sur la licence d'utilisation des marques Nestlé

Administrateur commun : Nestlé Côte d'Ivoire S.A., représentée par Ricardo Chavez

Nature et Objet : Cette convention signée le 1er janvier 2018, renouvelle les droits de Nestlé Côte d'Ivoire S.A., pour l'utilisation des marques Nestlé ainsi que sa licence d'exclusivité.

Modalités et rémunération : En contrepartie, Nestlé Côte d'Ivoire paie, au titre de cette convention 5,75% de son chiffre d'affaires sur ses produits vendus. Le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 4.995.597.092 FCFA hors taxes.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de fourniture de services avec la société Nestlé CWA Ltd

Administrateur commun : Nestlé, S.A. représentée par Ricardo Chavez

Nature et Objet : Au terme de la convention de fourniture de services partagés (Shared Services Center) entre Nestlé Central & West Africa Ltd et Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. signée le 1er janvier 2011, Nestlé CWA s'est engagé à fournir des services opérationnels à Nestlé Côte d'Ivoire portant sur des activités de Nestlé Business Services Africa, les opérations et services commerciaux ainsi que les dépenses des activités et projets marketing.

Modalités et rémunération : La facturation est établie mensuellement sur la base du dévis annuel rédigé et convenu au titre de cette convention.

Le montant inscrit en charges dans les comptes de Nestlé Côte d'Ivoire pour l'exercice 2018 s'élève à 3.767.510.916 FCFA hors taxes.

2.2 Convention portant sur les actions de performance

Administrateur commun : Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. représentée par Ricardo Chavez

Nature et Objet : Convention relative à l'octroi d'actions de performance non cessibles aux employés afin de les inciter à contribuer à la création de valeur pour Nestlé et permettre aussi à Nestlé d'attirer, de motiver et de retenir des employés hautement qualifiés.

Modalités et rémunération : La convention a été conclue le 23 février 2017. La valeur des actions octroyées aux employés au titre de l'exercice 2018 s'élève à 119.603.877 FCFA.

2.3 Convention de prêt financier avec Nestlé Finance International Ltd

Administrateur commun : Nestlé, S.A. représentée par Ricardo Chavez

Nature et Objet : Convention de prêt financier octroyé par Nestlé Finance Internationale Ltd à Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. d'un montant de 32.010.701.656 FCFA .

Modalités et rémunération : L'emprunt a été contracté le 4 juin 2013 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction aux conditions de marché. La date d'échéance initialement prévue pour le 8 juin 2018 a été prorogée jusqu'à juin 2021. Le taux d'intérêt est déterminé selon celui de la Banque Centrale (BCEAO), plus la marge et ne pouvant excéder 6% l'année. Le taux d'intérêts au titre de l'exercice 2018 etait de 4,41% et les charges d'intérêts inscrites à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 1.300.014.345 FCFA.



Rapport Spécial
des Commissaires aux comptes

Sur les Conventions Réglementées (Article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE).
Exercice clos le 31 décembre 2018

2.4 Convention de rémunération du Directeur Général

Administrateur commun : Monsieur Stanislas Guedj, Directeur Général

Nature et Objet : Convention de rémunération de Monsieur Stanislas Guedj en qualité de Directeur Général de votre société conclue le 30 décembre 2016.

3. Rémunérations exceptionnelles allouées ou remboursements de frais aux membres du Conseil d'Administration

Nous vous informons que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération exceptionnelle ou de remboursements de frais versés aux administrateurs de la société Nestlé Côte d'Ivoire S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Abidjan, le 05 Juin 2019



Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

Jean-Luc Ruelle
Expert Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle Inès Seri-Bamba
Expert Comptable Diplômé
Associée

Résolutions



Texte des résolutions proposées

Par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire

A titre ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes et les explications complémentaires fournies par le Conseil d'Administration :

- Approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et desquels résulte un bénéfice de huit cent dix-neuf millions trois cent quarante-huit mille neuf cent soixante-onze (819 348 971) F CFA ;

- Approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits états financiers de synthèse ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;



DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, donne acte au Conseil d'Administration de l'exécution des prescriptions des articles 438 et 440 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE, accepte, ratifie, prend acte des opérations effectuées et approuve lesdites conventions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice s'élevant à huit cent dix-neuf millions trois cent quarante-huit mille neuf cent soixante-onze (819 348 971) F CFA, au compte Report à nouveau.

Après cette affectation, le compte Report à nouveau présentera un solde débiteur de huit milliards deux cent quatre-vingt et un millions huit cent quarante-deux mille neuf cent soixante-quinze (8 281 842 975) F CFA.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs en fonction pour leur gestion au titre de l'exercice 2018, ainsi qu'aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de :

- Monsieur Thomas Jeffrey CASO en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Stanislas GUEDJ, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier ; soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

- Monsieur Mohamed KOMARA en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Louis-Gilbert PLANCHE, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier ; soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- Madame Joëlle ABEGA-OYOUOMI en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Georges N'DIA COFFI, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier ; soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

- Monsieur Remy EJEL, en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Kais MARZOUKI, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le transfert du siège social de la société de Cocody rue du Lycée Technique à Yopougon Zone Industrielle, à compter du deuxième trimestre de l'année 2020.



SEPTIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale modifie comme suit les articles 4 et 5 des statuts.

« Article 4 – Durée

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus aux présents statuts.

« Article 5 – Siège

Le siège social est fixé à Abidjan, Yopougon Zone Industrielle, 01 BP 1840 Abidjan 01.

Le siège pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du Conseil d'Administration. Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider du transfert en un autre endroit du territoire sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Il pourra être transféré partout ailleurs par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Des succursales, des agences ou des filiales de la Société pourront être créées en tous lieux par simple décision du Conseil d'Administration ».



HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 9 000 000 F CFA par an le montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration, à compter du premier jour de l'exercice en cours.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Pour accomplir toutes formalités, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale.



Good Food, Good Life